



Contrat d'engagement solidaire 2024
GAEC Les Meuh...Tagnes
Ferme à Lavans- Lès- Saint- Claude

AMAP'tite Montagne

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Mail :
Portable :

ci-après dénommé.e consommateur-riche

d'une part, et :

Nom / Prénom : Franck Dutoit- GAEC Les Meuh- Tagnes
Producteur-riche de : yaourts, crèmes et fromages à base de lait de vache
N° d'immatriculation SIRET : 91275319100010
Adresse : 2 Bis Petit Chatel
Code postal : 3970 **Ville :** PRATZ

ci-après dénommé.e producteur-riche

d'autre part,

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2024, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de Franck DUTOIT
- Fournir au-à la consommateur-riche des yaourts, crèmes desserts et fromages de vaches de qualité, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 26/06/2024 au 26/09/2024 (3 mois).

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : tous les 15 jours (semaines paires - semaine 26 à semaine 38)
 Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à commander au moins 5 fois sur les 7 livraisons de la période. Possibilité de 2 décoches sur la période (cf article 6)

Article 5 : Contenu et prix

5.1 Contenu
 Le contenu des commandes est choisi librement par Le-la consommateur-riche et se répète selon ce roulement de semaines:

mois de juin		mois de juillet		mois d'août		mois de septembre	
	26 juin	10 juillet	24 juillet	7 août	21 août	4 septembre	18 septembre
	commande A	commande B	commande C	commande A	commande B	commande C	commande A

- Les produits choisis pour les commandes A, B et C vous sont présentés dans un tableau. En cas de problème de stock, vous serez informés au moment du passage de commande

produits	prix à la pièce
yaourt myrtille, framboise, fruits des bois, fraise, cerise, vanille, citron, pêche, abricot, Fruits exotiques, mandarine, poire, mangue passion, nature 125g	0.75 euros
Faisselle 500g 4x100g 6x100g	2.75 euros 2.55 euros 2.95 euros
Fromage blanc battu 500g	3.20 euros
Crèmes vanille, chocolat, spéculoos, caramel beurre salé 125g	0.75 euros
Cancoillotte 125g nature, ail des ours, ail 250g nature, ail des ours, ail	2 euros 4 euros
Fromage frais nature, ail des ours, fénugrec	2 euros
Coeur (fromage crémeux)	3 euros

5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-riche émettra 1 chèque correspondant aux 3 mois de contrat, ou 3 chèques qui seront débités chaque mois., à l'ordre de Les Meuh- Tagnes. L'ensemble des chèques est à remettre en début de contrat au-à la référent-e. Le montant des chèques mensuels est à calculer en fonction du ou des produits choisis par type de semaine (A, B ou C).

Article 6 : Les absences

6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 5 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

6.2 Options : Absences prévues

Le-la consommateur-riche peut s'abstenir de 2 paniers sur la période d'engagement. Il doit pour se faire, avertir le-la référent-e au moins une semaine avant la livraison.

Si les dates d'absences sont déjà connues, merci de préciser les dates :

- 1)/...../2024
- 2)/...../2024

En fonction des décoches signalées au cours du contrat, le producteur s'engage à rembourser le montant dû par chèque au terme de la période du contrat. Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le-la consommateur-riche
 (Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-riche
 Les Meuh- Tagnes- Franc